



Lettre de soutien à quatre aidants solidaires poursuivis en justice à Nice.

## **NON, LA SOLIDARITE N'EST PAS UN DELIT !**

Le Réseau Education Sans Frontières - RESF - qui vient en aide aux familles "sans-papiers" ou en demande d'asile dont les enfants sont ou doivent être scolarisés, ainsi qu'aux mineurs isolés et aux jeunes majeurs, souhaite par la présente apporter son soutien à Daniel Oudin, Françoise Gogois, Gérard Bonnet et René Dahon, poursuivis pour aide au séjour et à la circulation de personnes en situation irrégulière et convoqués au Tribunal de Grande Instance de Nice le 16 mai 2017.

Il est reproché à ces quatre personnes, résidant dans le département des Alpes Maritimes, d'avoir « facilité l'entrée, la circulation ou le séjour de 6 étrangers en situation irrégulière dont deux mineurs et ce, sans chercher à remettre les dits mineurs aux services chargés de leur protection ».

Les organisations de défense des droits humains, aidées d'avocats, présentes de longue date dans la région, ont documenté et alerté à de nombreuses reprises les autorités françaises quant aux nombreuses violations des droits fondamentaux des personnes exilées à la frontière franco-italienne, particulièrement des mineurs.

C'est ainsi que nous avons constaté:

- \* que des mineurs interpellés à NICE ont été reconduits à la frontière lors même qu'ils avaient été placés en foyer !
- \* que bien d'autres sont reconduits en Italie sans que l'obligation de protection soit mise en oeuvre et hors respect de la procédure légale;
- \* que les mineurs placés en foyer par l'ASE ne bénéficiaient pas de la scolarisation ni de l'aide à la rédaction de leur demande d'asile.

Des associations et des citoyens et citoyennes ont dû poser des actes de solidarité afin de venir en aide à des personnes dont l'intégrité et la dignité étaient gravement menacées du fait des défaillances répétées des autorités dans la protection de ces personnes (accès à la procédure d'asile, mise à l'abri des mineurs non accompagnés, insuffisances graves dans l'action sanitaire).

Aujourd'hui, ces aidants solidaires sont poursuivis au lieu d'être soutenus dans leurs actions ! Pourtant, une décision du Tribunal administratif de Nice du 31 mars 2017 enjoignait la préfecture des Alpes Maritimes d'enregistrer la demande d'asile d'une famille érythréenne et mettait ainsi en lumière les pratiques en cours à la frontière, pour beaucoup, contraires au droit français.

Alors qu'il avait été affirmé en 2012 la fin du « délit de solidarité », nous constatons une recrudescence des poursuites envers ces citoyens et citoyennes solidaires avec les personnes exilées, notamment dans la vallée de la Roya, alors qu'une reconnaissance et une immunité devraient leur être accordées pour ces actes nécessaires, désintéressés, solidaires, fraternels et courageux.

- \* Nous appelons donc au soutien de Daniel Oudin, Françoise Gogois, Gérard Bonnet et René Dahon pour la relaxe de tous les chefs d'inculpation.
- \* Nous espérons que la décision de justice qui sera rendue participera à la reconnaissance de la solidarité et de la fraternité comme des valeurs fondamentales de notre société.
- \* Nous appelons à la fin de toutes poursuites des citoyens et citoyennes solidaires.

Nice, le 14/05/2017.

Pour RESF national : Richard MOYON – co-fondateur

Pour RESF 06 : Annie CARTON, Christian MASSON (membres fondateurs)